



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
de la Protection des Populations
Service environnement**

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION DE SUCCESSION ARTICLE R512-68 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Le Préfet du Morbihan
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

VU le titre 1^{er} livre V de la partie législative et réglementaire du Code de l'Environnement ;

VU l'arrêté préfectoral du 11 août 2022 portant délégation de signature de Monsieur Jean-Michel CHAPPRON, directeur départemental de la protection des populations du Morbihan, pour les affaires générales ;

VU l'arrêté préfectoral du 12 août 2022 portant subdélégation de signature de Monsieur Jean-Michel CHAPPRON, directeur départemental de la protection des populations du Morbihan ;

VU l'arrêté d'enregistrement délivré le 15 avril 2019 à Monsieur LE MOULLEC Serge pour l'exploitation au lieu-dit « Corcoret » 56500 MORÉAC un élevage de porcs comprenant 615 porcs charcutiers soit 615 animaux équivalents ;

VU la déclaration du **09 mai 2023** par laquelle **Madame LE MOULLEC Isabelle** dont le siège social est situé au lieu-dit « **Kermoy** » **56500 MORÉAC** déclare avoir repris l'exploitation de **M. LE MOULLEC Serge** située au lieu-dit «**Corcoret**» **56500 MORÉAC** ;

Reconnait avoir reçu de **Madame LE MOULLEC Isabelle** la déclaration prévue par l'article R512-68 du code susvisé en vue de poursuivre l'exploitation au lieu-dit «**Corcoret**» **56500 MORÉAC** d'un élevage de **porcs** comportant **615 porcs charcutiers soit 615 animaux équivalents** entrant dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement sous la rubrique **2102-1**;

Le déclarant devra se conformer aux prescriptions réglementant cet établissement.

Vannes, le **07 JUIN 2023**

Pour le préfet et par délégation
Le chef du service environnement


Michel COLLIN

Copie du présent récépissé sera adressée à :
- M. le Maire de Moréac